



PROTOCOLE D'ACCORD D'ENTENTE

A retourner au District Football 24 **pour le 3 SEPTEMBRE 2021**
B.P. 201 24052 PERIGUEUX CT CEDEX 9
Avec le document d'ENGAGEMENT

JEUNES

DEMANDE DE CREATION D'UNE ENTENTE EN COMPETITION DISTRICT POUR LA SAISON 2021/2022

Entre M. Président du club de	Et M. Président du club de			
Raisons motivées de la demande :				
Date, signature et cachet	Date, signature et cachet	Date, signature et cachet	Date, signature et cachet	Date, signature et cachet

déclarons vouloir mettre en place une entente entre notre (nos) équipe (s)

CATEGORIE : U19 U18 U17 U15 U14 U13 U11

Equipe 1 – club support (administrativement) _____

Equipe 2 – club support (administrativement) _____

Equipe 3 – club support (administrativement) _____

Chaque club conserve son identité. Chaque Président atteste avoir pris connaissance des articles suivants, les accepte :
Titre 1, article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F. et Titre V, article 2 des Règlements Particuliers du District.

RAPPEL : une entente est annuelle ; toutes les formalités sont à renouveler au début de chaque saison